

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE459

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 19 OCTIES A

Au début de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Ces dispositions s'appliquent »,

les mots :

« Le présent article s'applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.